1 jour, soit 7 heures
Uniquement en présentiel

10 personnes max

Maintient et actualisation des compétences

Programme de formation

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation Initiale, pour rappel cette certification est valable 24 mois en entreprise. Elle peut être uniquement délivrée par des organismes de formation habilités par l'INRS et la CARSAT.

Mise à jour 04/05/2023

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront la capacité de :

- Connaître le rôle du SST dans l'organisation des secours, la prévention au sein de l'entreprise
- Savoir caractériser les risques dans son environnement professionnel
- Maintenir à niveau ses compétence d'acteur de la prévention au sein de son entreprise
- Rappel des 4 obligations du SST : Protéger, Examiner, Faire Alerter ou Alerter, Secourir (PREFAS)

PREREQUIS

- Être titulaire du certificat "Sauveteur Secouriste du Travail".

PUBLIC

- Personne titulaire d'un certificat « Sauveteur Secouriste du Travail ».

NB : Maitrise du français fortement recommandée.
Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.

CONTENU

Durant toute la durée de la formation, les stagiaires et le formateur échangerons leurs retours d'expériences sur les actions SST qu'ils ont pu rencontrer.

➢ Partie Théorique :

- Partie spéciale COVID 19.
- Le cadre juridique (droits, obligations, réglementations).
- La sinistralité (Accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet).
- Le rôle du SST dans l'entreprise.
- Les neuf principes généraux de préventions.
- La prise en charge d'une victime par le SST.
- Le PREFAS.

➢ Partie Pratique :

Rappel de la prévention des risques et apprentissage des gestes de premiers secours.

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas mais elle respire.
- La victime ne répond pas et ne respire pas.
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime se plaint de malaise.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

➢ Partie Théorique :

• Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
• Utilisation des supports pédagogiques de l'INRS (plan d'action de prévention/ Plan d'intervention du SST)
• Exercices en groupe tels que des études de cas concrets ou de schémas.
• Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

➢ Partie Pratique :

• Mise en situation, le formateur effectue en démonstration commentée l'intégralité du contenu du programme avec les stagiaires en observation. Dès lors les stagiaires effectuent, à tour de rôle, un passage sur des points précis demandés par le formateur, qui corrige les erreurs simultanément. En cas de difficultés d'assimilation, le formateur s'efforce de réexpliquer ou d'utiliser un autre moyen pédagogique (schémas, analogie, …). A la fin de la journée, le formateur effectue un bilan.
• Jeux de rôles, mise en situation des cas pratiques pouvant être rencontrés dans le cadre professionnel du stagiaire)

TECHNIQUES ET ENCADREMENT

• L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique) s'effectuera pour un groupe de 4 à 10 stagiaires maximum et en présentiel.
• Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, étant à jour de sa certification de formateur de Sauveteur Secouriste du Travail, s'engage à apporter l'intégralité des apports théoriques et pratiques nécessaires à l'obtention du certificat SST.

SUIVI ET EVALUATION

• 2 épreuves certificatives, seuls les stagiaires ayant suivi les deux épreuves seront éligibles à l'obtention de la certification.
• Transmission des éléments relatifs à la présence et à la certification du stagiaire (Feuille de présence signée, certificat de réalisation et au cas échant, délivrance du certificat SST).
• Chaque stagiaire, ayant participé à l'intégralité de la formation, remplira une évaluation à chaud de sa satisfaction sur le déroulement de la prestation.
• Lors de l'obtention de ce certificat, le bénéficiaire est désormais SST à vie, cependant une remise à niveau doit être effectuée tous les 24 mois, sans cela, la certification sera suspendue dans le temps.

Un livret post-formation sera envoyé par mail sur demande du stagiaire.

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

• Si l'un des apprenants est en situation de handicap et nécessite un accueil spécifique, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre conseiller en formation au plus tôt afin de pouvoir mettre les moyens nécessaires en œuvre.